

DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE (VALANT GRADE DE LICENCE)

TYPE DE DIPLÔME

Diplôme visé niveau bac+3 grade licence

NIVEAU D'ÉTUDE VISÉ : BAC +3

ACCESSIBLE EN :

Formation initiale

DOMAINE D'ÉTUDE : Architecture, Aménagement du territoire, Urbanisme et construction, Arts plastiques - Arts appliqués - Design - Artisanat d'art, Patrimoine

Domaine : Sciences, Ingénierie et Technologies, Arts, Lettres, Langues

Présentation

Le Diplôme d'études en architecture: un cycle d'apprentissage et d'acquisition des connaissances et savoir-faire nécessaires à la conception architecturale.

L'ENSA de Toulouse pose l'enseignement du projet au centre de la formation.

Elle propose un enseignement qui forme à l'art de construire et qui développe les capacités à conceptualiser le projet et à s'interroger à la fois sur la forme et le contenu, mais avant tout sur le « pourquoi » d'une construction, son rôle et sa place dans la société, puis pour le « pour qui », c'est-à-dire chercher à identifier de différentes manières les usagers ou les commanditaires pour aboutir à proposer le « comment » et le « quoi ».

Un enseignement progressif, composé semestre par semestre pour que l'étudiant saisisse graduellement et de manière raisonnée ce qui participe à l'acte de «fabriquer des espaces de vie ».

Un enseignement nécessairement ouvert qui a faculté à intégrer savoirs et savoir-faire de domaines disciplinaires variés et dont la structure rythme les acquisitions et les souhaitables interactions.

Plus encore que pour d'autres enseignements, la nature complexe du métier d'architecte exige des rapports et des coopérations interdisciplinaires très forts. L'ensemble de l'enseignement dispensé à l'ENSA de Toulouse se situe en conséquence dans une dynamique permanente entre un ancrage disciplinaire et une extension qui peut parfois aller jusqu'à des articulations transdisciplinaires.

Cette optique implique des enseignements disciplinaires qui se croisent, voire s'hybrident ponctuellement, à travers des collaborations ou des thématiques communes.

Un cycle délivrant les savoirs et méthodes nécessaires à la structuration d'une culture architecturale.

La culture architecturale nécessaire aux futurs architectes se construit de manière transversale et permanente, par l'organisation pluridisciplinaire des enseignements au sein de l'école, et par la sollicitation de regards extérieurs. L'objectif recherché est l'acquisition d'une capacité de mise en cohérence et de mise en ordre, doublée d'une capacité à énoncer, être conscient, et au final choisir un positionnement.

Voyages, lectures et expo, participent pleinement à cette construction mentale.

Un cycle préparant l'étudiant à assumer les responsabilités sociales, culturelles et techniques de l'architecte, en sollicitant et développant ses capacités à faire preuve d'une pensée à la fois critique, créative et responsable dans l'acte de concevoir et construire.

La pédagogie mise en place devra favoriser l'émergence d'une « réflexion politique » au sens premier du terme, sur la vie de la cité, capable de clarifier la position de l'architecte au sein de la société qui lui a octroyé un rôle.

ÉTABLISSEMENT(S)

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

LIEU(X) D'ENSEIGNEMENT

Toulouse

Savoir-faire et compétences

L'enseignement de l'architecture est encadré par plusieurs textes réglementaires.

Il répond, en France, aux exigences d'intérêt général, défini dans la loi de 1977 sur l'architecture. Il prépare l'architecte à l'exercice de son rôle dans la société, en ses divers domaines de compétence. Il doit contribuer à la diversification des pratiques professionnelles des architectes, y compris dans leurs dimensions scientifique et de recherche.

L'enseignement du projet est au cœur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation. (art. R672 du code de l'éducation)

Le premier cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence d'architecture en application de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture tel que le définit l'article 2 du Titre 1er : « Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

1. D'une culture architecturale ;
2. De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
3. Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.

Il lui permet également, grâce à l'évaluation de ses aptitudes, de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations. »

Parcours

Licence 1

Semestre 1

- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Rudiments du projet architectural 1
 - Techniques de la représentation
 - Histoire, Culture, Sociétés
 - Initiation aux sciences et techniques pour l'architecture
- Enseignements facultatifs (Facultatif)

Semestre 2

- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Rudiments du projet architectural 2
 - Art et Représentation
 - Histoire, Culture, Sociétés
 - Sciences et techniques pour l'architecture 2
- Enseignements facultatifs (Facultatif)

Licence 2

Semestre 3

- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Projet architectural : habiter un lieu
 - Art et Représentation
 - Histoire, Culture, Sociétés
 - Sciences et techniques pour l'architecture 3
- Enseignements facultatifs (Facultatif)

Semestre 4

- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Art et Représentation
 - Histoires, Cultures, Sociétés
 - Sciences et techniques pour l'architecture
- UE de Projet obligatoires au choix (A choix: 1 Parmi 4)
 - Complexité et imbrications dans un site contraint
 - Structure d'une halle et ses paramètres
 - Détective du réel
 - Espace privé / espace public : habiter l'espace
- Enseignements facultatifs (Facultatif)

Licence 3

Semestre 5

- UE de Projet obligatoires au choix (A choix: 1 Parmi 5)
 - Orientations - Formes et Usages
 - Projet architectural dans l'existant

- La fabrication réfléchi de l'espace architectural
- Extension, création d'un espace public en milieu urbain
- Du site à l'édifice : Usage - Espace - Matérialité
- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Histoires, Cultures, Sociétés
 - Sciences et Techniques pour l'architecture : Implications 2
- Modules d'ouverture (A choix: 1 Parmi 6)
 - Module d'Ouverture

Semestre 6

- UE de projet obligatoires au choix (A choix: 1 Parmi 5)
 - Habitations groupées en site urbain
 - Ensembles d'habitations groupées en site constitué
 - La fabrication réfléchi de l'espace architectural
 - Ensemble d'habitations groupées : se loger aujourd'hui
 - Un ensemble : habitat individuel groupé
- UE obligatoires (Obligatoire)
 - Théories et doctrines de la ville
 - Sciences et techniques pour l'architecture : implications 3
 - Fin de parcours Licence
- Modules d'ouverture (A choix: 1 Parmi 8)
 - Module d'Ouverture
- Enseignements facultatifs (Facultatif)

Contenu de la formation

L'organisation générale du cycle se fonde sur :

- L'enseignement du projet qui, sur six semestres (de S1 à S6), offre à l'étudiant un espace de découverte et d'expérimentation de la conception architecturale, urbaine et paysagère. L'apprentissage des bases de la conception et leur développement dans des situations et domaines de plus en plus complexes se fait en associant savoirs théoriques et pratiques, méthodes et outils.
- des enseignements diversifiés regroupés par domaines disciplinaires :

- o Histoire, cultures, sociétés
- o Sciences et techniques
- o Techniques de représentation-Art et représentation
 - des enseignements optionnels d'ouverture
 - des enseignements de soutien
 - deux stages obligatoires

Stages

Les différents stages de licence

a. Stages obligatoires

Les étudiants dès le début du cursus doivent réaliser deux stages obligatoires (cf l'article 12 du Titre II de l'Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture et article 28 Titre III A).

Les périodes de stages correspondent à une durée d'au moins six semaines et équivalent à six crédits européens.

1) dès la fin de la première année, le stage dit « Ouvrier », d'une période minimum de 10 jours. L'objectif de ce stage est de permettre aux futurs diplômés de prendre conscience des activités effectuées dans les métiers du bâtiment ou des travaux publics, de faire l'expérience personnelle des conditions du travail manuel et de développer une réflexion sur cette expérience notamment sur l'organisation des tâches, leur succession dans le temps, dans une entreprise et sur un chantier, la nature des relations professionnelles et sociales, les relations avec les autres partenaires. .

2) en troisième année, le stage dit de « Première Pratique », d'une période minimum d'un mois (possibilité d'effectuer le stage en deux périodes). Ce stage est destiné à appréhender la diversité des pratiques du métier d'architecte. Il constitue une première mise en situation professionnelle significative dans une structure privée, publique ou parapublique, française ou étrangère, sous la direction d'un maître de stage architecte. Il doit permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances techniques, juridiques, organisationnelles et de comprendre certains mécanismes économiques et sociaux.

b. Stage de diversification complémentaire (obligatoire dans certains cas)

Il y a obligation de réaliser un stage hors agence dans l'ensemble de la formation. Si l'étudiant souhaite réaliser les stages obligatoires Licence et Master uniquement en agence il devra réaliser un stage complémentaire (en cycle licence ou master) hors agence.

Ce stage complémentaire dit de « Diversification du Métier », d'une durée minimum d'un mois, « hors agence ou entreprise d'architecture » est destiné à appréhender la diversité des pratiques et des métiers de l'architecte. Il constitue une mise en situation professionnelle significative dans une structure privée, publique ou parapublique, française ou étrangère, sous la direction d'un maître de stage architecte.

Il se réalise après le stage ouvrier et de première pratique.

Ce stage n'est pas crédité mais il conditionne l'obtention des crédits en fin de parcours.

c. Stage optionnel.

D'autres périodes de mise en pratique par le biais de stages optionnels, dits Approfondissement du Métier, sont encouragées pour permettre à l'étudiant de mettre régulièrement à l'épreuve de la réalité ses acquisitions théoriques à l'école et lui donner l'opportunité de les transformer en compétences. Ces stages ne donnent lieu à aucune délivrance de crédits européens.

Il est réalisé soit dans une démarche volontaire de l'étudiant avec pour objectif d'affiner son projet d'insertion professionnelle, soit dans un processus d'orientation au sein duquel le stage permet d'élaborer de nouvelles stratégies de formation ou d'emploi, soit pour cause de redoublement, durant laquelle l'étudiant inscrit à l'ENSA peut réaliser un ou plusieurs stages optionnels afin d'acquérir des compétences.

La durée maximum par cycle est de 6 mois, quelle que soit la durée hebdomadaire du stage, dans un seul ou plusieurs organismes d'accueil.

Condition d'accès

Les étudiants s'inscrivant en licence proviennent de 3 filières :

- en admission post-bac
- étudiants étrangers
- suite à une validation des acquis

Admission Post Bac

Tout candidat à l'une des 20 écoles d'architecture française doit être titulaire du baccalauréat français (ou d'un diplôme admis en équivalence). Aucun baccalauréat spécifique n'est requis pour intégrer l'ENSA Toulouse

.Etudiants étrangers

L'ENSA-Toulouse ouvre également l'accès à ses cycles d'études aux étudiants étrangers. Par étudiants étrangers il faut entendre, hors UE et EEE, de nationalité étrangère, non inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur européen ou déjà titulaire d'un diplôme secondaire ou universitaire français ou européen. Les ENSA utilisent l'interface en ligne CampusFrance pour la sélection de ces derniers

Validation des acquis

Il n'existe pas de référentiel national sur les validations d'acquis pour l'accès aux études d'architecture. Chaque école prend donc en compte les situations spécifiques de chaque candidat souhaitant faire valider ses acquis professionnels et/ou universitaires. En fonction du profil et du nombre de places disponibles, une proposition d'intégration au sein de la formation initiale est faite au candidat avec attribution d'équivalence ou non sur certaines UE du cycle concerné.

Toutes les informations relatives aux modalités d'admission en cycle Licence sont disponibles à partir de ce lien

http://www.toulouse.archi.fr/fr/fonctionnement/etudiant_francais.html

Poursuite d'études

A l'issue de l'obtention de leur DEEA, les étudiants peuvent poursuivre leurs études au sein de l'ENSA-Toulouse en master, au sein du système universitaire (en obtenant des équivalences) ou dans d'autres écoles (arts, graphisme,...). Une interruption du cursus peut aussi être envisagée à l'issue du DEEA. La reprise des études et la nouvelle demande d'inscription se feront par le dispositif VAP/VES.

L'insertion professionnelle à l'issue de la licence est quasiment inexistante : les étudiants de licence ont vocation à poursuivre en master.

Perspectives professionnelles

Le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence n'a pas pour finalité de permettre l'accès à un métier particulier et reconnu par ce diplôme. Même si ce diplôme permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire, il n'est pas pour les étudiants inscrits en licence un objectif en soi. Il permet, pour la majorité des étudiants, l'accès dans le cycle Master en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, la possibilité de procéder à une mobilité, d'un transfert vers d'autres ENSA ou encore d'inscription dans un autre établissement européen, intégré dans le système LMD d'enseignement de l'architecture. Avec un DEEA, il est cependant possible d'exercer comme dessinateur ou collaborateur d'architecte au sein d'une entreprise d'architecture. Des formations continues qualifiantes techniques ou juridiques peuvent être suivies telles la conduite de chantier, avec des débouchés comme coordonnateur santé sécurité ou montage d'opération. Enfin, les concours administratifs de la fonction publique peuvent être aussi un moyen intéressant d'insertion professionnelle.

Contact